

---

Arrêté de l'administration du département de l'Isère ouvrant une souscription pour la construction d'un vaisseau destiné à combattre les Anglais, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Arrêté de l'administration du département de l'Isère ouvrant une souscription pour la construction d'un vaisseau destiné à combattre les Anglais, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 127-129;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22664\\_t1\\_0127\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22664_t1_0127_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

pense digne de ses travaux que dans le maintien de l'ordre ou dans le bien qu'elle opère, et non dans de vains applaudissements.

Un traître plus cruel que Catilina, aussi fourbe que Cromwel, a voulu s'emparer de la souveraineté. Il a cru capter l'opinion en proclamant l'Être suprême dont personne n'avait douté.

Mais son moyen chéri a été la terreur. Il a abreuvé la terre de la liberté du sang des Français. Enfin, par un complot horrible, il a osé aspirer à la souveraineté nationale...

Au nom des hommes libres, vous l'avez à l'instant envoyé à la mort, lui, ses complices et leurs satellites. Vous avez bien mérité de la patrie. Dans ce moment terrible votre énergie, dont la République s'honore, s'est groupée (*sic*) aux destins impérissables de la liberté française.

Nos frères de Paris ont fait leur devoir en se ralliant à vous pour terrasser la tyrannie, et partagent la reconnaissance nationale; nous, nous faisons le nôtre en nous unissant à vous par cette adresse, puisque nous n'avons pu le faire par nos bras qui sont toujours les vôtres.

Citoyens représentants, Il vous reste une vaste tâche à remplir; restés à votre poste jusqu'à ce qu'elle soit complète. Et vive à jamais la République !

MARIGNONNET (*secrét.*), P. JOÛENNE (*présid.*), LA-FONTAINE (*secrét.*).

## 5

Le conseil du district de Dijon (1) félicite la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie; il regrette que son éloignement ne lui ait pas permis de contribuer à l'instant à réprimer l'audace des conjurés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Dijon, 14 therm. II] (3)

Législateurs,

Grâces immortelles vous soient rendues; la patrie est encore sauvée du plus grand danger qu'elle ait jamais couru.

Les traîtres étoient dans le sénat; ils étoient couverts du masque de toutes les vertus; c'étoit au nom de la liberté qu'ils prétendoient immoler ses plus fermes défenseurs; l'audace des conjurés s'étoit accrue par le nombre des complices de leurs projets liberticides, et par leur confiance dans une popularité usurpée.

Vous avez eu besoin de tout le courage qu'inspire la grande cause que vous servez et de la confiance dont vous êtes investis par l'intime

conviction du bien que vous ne cessez d'opérer, pour déjouer une trame aussi perfidement ourdie qu'audacieusement conduite.

Invariables dans les principes qui nous rallient à la représentation nationale, nous n'avons de regret que de l'éloignement qui ne nous permet pas de vous faire un rempart de nos corps, contre les coups que les ennemis de la patrie ne cessent de diriger contre vous.

C.L. FROISSARD, DUCHET, A. PERRIN, J.P. JOUVELOT, E. PANTE, TRUILLARD (*agent nat.*), GURNIERS (*secrét. par interim*), AUDIFFRED.

## 6

Le conseil général de la commune de Dijon (1) voue à l'exécration le nouveau Cromwel, et invite la Convention nationale à continuer de veiller au salut de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Dijon, 13 therm. II] (3)

Législateurs,

La République ne peut subsister que par les vertus et la probité. Cependant un nouveau Cromwel, en prêchant ces mêmes vertus, cherchoit à l'anéantir; mais la Convention a parlé; les conspirateurs ont disparu, et la liberté n'en a été que plus affermie.

Continuez, dignes représentants, de veiller au salut du peuple, il est là pour vous seconder; et les citoyens de Dijon seront toujours autant de républicains qui sauront déjouer avec vous l'imposteur qui voudroit encore établir une nouvelle tyrannie sur les ruines du trône et de l'autel.

SAUVAGEOT (*maire*), CHAMBERLAND (*off. mun.*), PAILLE (*notable*), L. ROLIN (*notable*), GOUTTAR (*notable*), A. COQUEAU fils (*off. mun.*), CHAUCHOT (*off. mun.*), BELIME (*notable*), TRUILLARD (*off. mun.*), J. CHAFFOTTE (*présid.*).

## 7

L'administration du département de l'Isère fait passer à la Convention nationale l'invitation qu'elle a faite aux administrés, d'ouvrir une souscription pour la construction d'un vaisseau destiné à combattre les Anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Applaudissements]

(1) Côte-d'Or.

(2) P.-V., XLIII, 14. Mention dans *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 679; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1 479; *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 97.

(3) C 312, pl. 1 242, p. 60.

(4) P.-V., XLIII, 14. Mentionné par *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 97; *B<sup>n</sup>*, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(1) Côte-d'Or.

(2) P.-V., XLIII, 14. Mention dans *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 679; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1 479;

(3) C 312, pl. 1 242, p. 59; le *B<sup>n</sup>* (17 therm.) attribue ce texte au conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Dijon (voir ci-dessous n<sup>o</sup> 6).

[Extrait du procès-verbal du directoire du département de l'Isère;

Du 25 Messidor l'an 2<sup>e</sup> de la République française, une et indivisible] (1).

Le président a dit : « Citoyens, depuis quelque temps les papiers publics annoncent des souscriptions ouvertes dans le sein de plusieurs administrations pour la construction d'un vaisseau : cet acte civique a mérité l'approbation de la Convention nationale. Le Représentant du peuple Veau [de Launay], après avoir fait, dans la séance du 19 de ce mois, au nom du comité des dépêches, le rapport des félicitations nombreuses sur les travaux de la Convention, et après avoir fait connoître les noms des sociétés populaires ou des départements qui avoient ouvert de pareilles souscriptions, a dit : « *il est impossible qu'ils ne soient pas suivis dans la France entière, et que, d'après une pareille ardeur, il ne se déploie sur les deux mers une marine plus puissante pour la liberté du monde, que celle des brigands anglais ne le fut pour son asservissement* » (2). Vous vous empresserez sans doute, citoyens, à concourir avec tous les autres départements à augmenter la puissance de notre marine, à faire connoître votre attachement pour l'unité, l'indivisibilité et la prospérité de la République, et votre haine pour les brigands anglais qui s'opposent à son bonheur, ainsi qu'à celui de l'humanité entière ».

Sur quoi, la matière mise en délibération :

Le directoire, mu par les principes ci-dessus développés, désireux de concourir de tout son pouvoir à l'accroissement des forces de la République, et à l'anéantissement de celles des satellites de Georges;

Arrête 1) qu'il sera fait une adresse à la Convention nationale, pour la féliciter sur ses glorieux et utiles travaux; 2) qu'il sera ouvert dans son sein un registre de souscriptions pour la construction d'un vaisseau destiné à combattre les féroces Anglois; 3) que toutes les autorités constituées de ce département seront invitées à ouvrir dans leur sein une pareille souscription, et à en envoyer le montant dans le plus court délai à l'administration de leur district respectif, pour, de là, être envoyé au directoire du département, qui s'empressera de le faire passer à la Convention nationale; 4) enfin que le présent sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes du département, qu'il en sera envoyé des exemplaires à la Convention nationale, au comité de salut public, à toutes les autorités constituées, aux comités de surveillance, et aux sociétés populaires, au patriotisme desquelles le succès de la souscription dont il s'agit est confié.

Certifié conforme à l'original. Signés DUC (présid.), B. ROYER (secrét.-g<sup>al</sup>).

*Les administrateurs du directoire du département de l'Isère, aux administrateurs de districts, officiers municipaux, membres de comités de surveillance, juges, sociétés populaires, et à tous les citoyens du ressort.*

Depuis trop long-temps la superbe Albion usurpe l'empire des mers; trop long-temps elle a conspiré contre le succès de notre révolution; elle fut le repaire des émigrés et des traîtres; Pitt, le scélérat Pitt, l'ennemi du genre humain, l'a conduit de crimes en crimes; c'est lui qui, par son or corrupteur, a disséminé parmi nous la guerre civile et entretenu la Vendée; c'est avec son or qu'il soudoie les assassins de la représentation nationale. L'Europe entière frémit des brigandages de cette peuplade barbare; c'est à nous à les laver dans le sang de ces féroces insulaires; déjà nos frères d'armes ont satisfait à ce vœu national sur les frontières du Nord; déjà ils ont fait mordre la poussière à plusieurs milliers de ces brigands.

Nous combattons pour l'affermissement de la République une et indivisible; par-tout les succès les plus heureux couronnent nos travaux: vainqueurs sur terre, nos courageux défenseurs ont terrassé les satellites des tyrans, et nos intrépides marins ont intimidé les Anglois par leurs prodiges de valeur, en garantissant de leurs mains rapaces un convoi de subsistances; développons aux yeux de l'univers les moyens que nous avons d'enchaîner la victoire; prouvons que le courage des républicains est grand sur tous les éléments, et leur valeur plus grande encore lorsqu'ils attaquent le crime; prouvons, enfin, que nos ressources ne tarissent jamais, parce qu'elles se puisent dans notre patriotisme.

Souvenez-vous, citoyens, que le principe de l'Angleterre fut toujours de détruire la marine de France; qu'il lui fut donné par le père de l'ennemi le plus cruel de l'humanité; rappelez-vous que, tant qu'il existera des monstres qui s'opposent à votre bonheur, vous aurez toujours de nouveaux sacrifices à faire : la vertu ne peut souffrir la concurrence du crime. Unissons donc nos efforts pour délivrer l'univers de cette horde d'esclaves et de tyrans, qui ne veulent que son asservissement et son malheur; couvrons les mers de vaisseaux; qu'ils vomissent la mort de toutes parts.

Vous qui demandâtes la punition et le jugement d'un roi, tandis qu'il avoit encore des *serviteurs fidèles*, soutenez cette réputation qui vous est si justement acquise : vous inviter à faire de nouveaux sacrifices pour la liberté, c'est mériter votre estime et votre confiance. c'est vous offrir le bonheur que vous désirez tous.

Souscrivons, frères et amis, pour construire un vaisseau qui, monté par des hommes libres, puisse aider nos valeureux marins à briser entre les mains de la tyrannie et du crime le sceptre des mers; sociétés populaires, c'est à votre patriotisme que nous confions le succès de cette mesure, qui n'a d'autre cause que la haine que nous portons aux ennemis de notre patrie, et d'autre but que son bonheur et sa liberté. Bientôt, sans doute, nos frères des autres départements concourront avec nous à la chute

(1) C 312, pl. 1 242, p. 58; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 413.

(2) Aucune déclaration de Veau [de Launay] n'est mentionnée à la suite des adresses relatives aux souscriptions pour la construction d'un vaisseau (voir *Arch. parl.*, t. XCII, 19 mess. II, n<sup>os</sup> 34, 35 et 36, p. 450-451).

du trône anglais; alors les mers couvertes de pavillons tricolores se refuseront à porter sur leurs ondes les vaisseaux de la tyrannie; alors nous pourrons offrir à tous les peuples la liberté et le bonheur : *que les esclaves anglais périssent, et l'Europe sera libre.*

Lecture faite de l'adresse ci-dessus, le directoire l'a adoptée, et arrêté qu'elle seroit imprimée avec l'arrêté du 26 de ce mois, au nombre de 2 500 exemplaires in-4<sup>o</sup> et de 1 000 en placards, publiée et affichée dans toutes les communes de son ressort, et qu'il en seroit envoyé des exemplaires à la Convention nationale, aux comités de salut public et de sûreté générale, à toutes les autorités constituées, comités de surveillance et sociétés populaires de ce département.

*Nota.* Pour faciliter cette soucription civique, les citoyens sont invités à déposer leurs offrandes dans le secrétariat de leur municipalité ou sur le bureau des sociétés populaires dont il seront voisins. Les agents nationaux des communes sont aussi invités à envoyer le montant de ces dons à l'administration de leur district, pour être adressé au directoire du département, qui s'empressera de les faire parvenir à la Convention. Le directoire a ouvert dans son sein un registre sur lequel les administrateurs et les commis ont souscrit. Le montant de leurs offrandes civiques s'élève à 415 liv. (1).

## 8

**Les membres composant le tribunal criminel du département de la Meurthe, témoignent à la Convention nationale l'horreur que leur a inspirée le complot si perfidement ourdi par Robespierre et complices; ils protestent de leur attachement à la Convention nationale, et vouent une haine implacable à tous les conspirateurs.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Nancy, 13 therm. II] (3).

Citoyens représentans,

Les membres qui composent ce tribunal n'ont pas appris sans douleurs les dangers que vous venez de courir et les périls qui ont menacé la liberté française.

Dans l'horreur que leur inspire le forfait le plus inoui, et pleins du respect et de la confiance qu'a toujours mérité[s] la représentation nationale actuelle, ils jurent de luy rester inviolablement attachés, et vouent aux conspirateurs la haine implacable due à tous les

(1) Fait et arrêté en directoire de département, le 27 mess. an II. *Signé* DUC (*présid.*), DREVON, SUAT, MARTIN, FRANÇAIS, GROS, PASCAL-LA-BRUNETIÈRE, B. ROYER (*secrét. g<sup>ral</sup>*). A Grenoble, chez J.M. Cuchet, Imprim. du Département de l'Isère. Voir ci-dessus, 15 thermidor II, n<sup>o</sup> 37.

(2) P.-V., XLIII, 14. Mentionné par B<sup>m</sup>, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) C 312, pl. 1 242, p. 49.

scélérats, qui, bravant le pouvoir suprême remis entre vos mains, osent essayer de ramener le peuple français sous le joug de la tyrannie. Continuez à poursuivre la trahison et les traîtres. Que leur sang impur, en abreuvant le sol de la liberté, apprenne en vain qu'ils trament contre elle. Et nous, fidèl[e]s à nos serments, nous continuerons, dans les pénibles frontières qui nous sont confiées, à faire aimer et respecter les loix.

FERVÉ (*présid.*), RÉGEOT (*jugé*), HENNEQUIN (*jugé*), [une signature illisible] et CHIMOL (*gref. fier*).

## 9

**Le comité révolutionnaire et la société populaire de Moulins (1) félicitent la Convention nationale sur l'énergie courageuse qu'elle a déployée pour sauver la patrie et la liberté, et tirer de l'oppression perfide et machiavélique du Catilina moderne les patriotes depuis trop long-temps réduits au silence; ils continuent à reconnoître la Convention pour le seul point de ralliement, et à être disposés à la défendre.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Le c. révol. de surv. du distr. de Moulins, à la Conv.; Moulins, 14 therm. II] (3).

Républicains législateurs

Vous venez encore une fois de sauver la patrie, en découvrant l'une des plus grands conspirations qui aient jamais été tramées contre la liberté, et en délivrant la Convention nationale d'un Cromvel et de plusieurs autres scélérats de sa trempe, d'autant plus dangereux qu'ils avoient la confiance générale, et que, sous le manteau du patriotisme, ils vouloient assassiner la République et former un triumvirat sur les ruines de la Convention. Dans ces circonstances, gard[e]rions-nous le silence ? Non, sans doute ! Dignes représentans, nous vous témoignons notre reconnaissance; nous proclamons que vous avez de nouveau bien mérité de la patrie, et nous faisons le serment de transmettre à la postérité tous les services que vous rendés au peuple français, et de perdre plutôt la vie que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à la Convention nationale et à la liberté.

Vive la République; vive la montagne !  
Liberté, égalité ou la mort; guerre aux tyrans !

Ant. SAULNIER, SIMARD, LAPORTE (*secrét.*), Joach. BURELLE, ROUYER, VIDALIN fils [et 2 signatures illisibles (dont celle du *présid.*)].

(1) Allier.

(2) P.-V., XLIII, 14-15. Mentionné par J. Sablier, n<sup>o</sup> 1 480 et B<sup>m</sup>, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) C 315, pl. 1 260, p. 38.